

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Novembre 2023
--

L'an deux mil vingt trois

et le neuf novembre

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM - Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Valérie DEJOUR

D/2023-107

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention avec la SARL « MAISON GUILLON » représentée par M. GUILLON COTTARD Rémy concernant une gratuité ponctuelle du loyer

Madame la Maire expose que Monsieur GUILLON COTTARD Rémy, s'est porté acquéreur auprès de Monsieur CABALLE Jean-Baptiste, pour reprendre le fonds de commerce de la boucherie du centre.

L'acte de vente du fonds de commerce a été signé le 17 novembre 2023, entre M. CABALLE et M. GUILLON COTTARD, pour la SARL « MAISON GUILLON ».

Les dispositions du bail initial se poursuivent, pour un montant de loyer fixé par revalorisation indiciaire, pour 2023, à 435.16 € HT.

Compte tenu du contexte rural de la commune, et afin d'aider à la reprise du commerce en milieu rural, une gratuité du loyer ponctuelle peut être octroyée par le Conseil Municipal, pour une durée de 6 mois.

Madame la Maire expose que Monsieur GUILLON COTTARD fait preuve de beaucoup d'énergie pour démarrer une nouvelle activité boucherie-charcuterie, sur la commune, afin d'apporter un service à la population, de conforter le commerce local et de participer à la dynamique.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à la signature d'une convention avec la SARL « Maison GUILLON » représentée par M. GUILLON COTTARD Rémy (en annexe) portant gratuité du loyer de la boucherie du centre, pour une durée de 6 mois, à compter du 17 novembre 2023,

DIT que le montant des charges reste inchangé, soit 16.50 € TTC par mois,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Valérie DEJOUR Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 1 DEC. 2023
Publication ou notification du : - 1 DEC. 2023
Publication site internet le : - 1 DEC. 2023
Affichage liste des délibérations le : 17 NOV. 2023